

Aide et soutien aux aînés confrontés à la maltraitance



Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

La sécurité et le bien-être d'une personne âgée sont-ils en danger?
La personne âgée court-elle un danger immédiat?

NON

OUI

Non-urgence

Situations où la sécurité de la personne âgée n'est pas en danger immédiat.

Urgence

Situations où la sécurité de la personne âgée est en danger immédiat.

Police, ambulance **911**

Signalement obligatoire

Ligne d'action et de soutien aux familles de soins de longue durée

1 866 434-0144
www.health.gov.on.ca

Office de réglementation des maisons de retraite

1 855 ASK-RHRA | 1 855 275-7472
www.rhra.ca/fr

Signalement général

Police locale/PPO

Échec au crime
1 800 222-TIPS (8477)
www.canadiancrimestoppers.org

Services d'assistance téléphonique

Ligne d'assistance aux personnes âgées
1 866 299-1011 | www.awhl.org/seniors

Ligne d'aide de l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario
1 833 416-2273 | www.ontariocaregiver.ca/fr/ligne-dassistance/

Talk4Healing
1 855 554-HEAL (4325) | www.talk4healing.com

Assaulted Women's Helpline (Pour les services en français, veuillez appeler FEM'AIDE)
1 866 863-7868 | www.femaide.ca

Quand la sécurité et le bien-être d'une personne âgée sont menacés ou qu'on soupçonne qu'elle court un danger immédiat...

Urgence : Signalement à la police

Si vous ou une personne âgée êtes en danger immédiat, composez le **911** pour que les services d'urgence vous viennent en aide.

Vous voudrez peut-être signaler la maltraitance ou la négligence envers une personne âgée à la police. Cette dernière répond aux signalements de personnes en danger immédiat ou d'infractions criminelles possibles, y compris les voies de fait et le vol de biens.

Orientation et renseignements

Ligne d'assistance aux personnes âgées

La Ligne d'assistance aux personnes âgées est un lieu sûr et confidentiel pour les aînés et les personnes qui s'occupent d'eux, où ils peuvent parler à quelqu'un des situations dans lesquelles ils pensent être maltraités ou exploités, ou recevoir des renseignements sur les services de prévention de la maltraitance des personnes âgées dans leur région. Des services d'interprétation sont offerts sur demande dans plus de 200 langues.

- Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans plus de 200 langues.
- Sans frais : **1 866 299-1011**
- Site Web : www.awhl.org/seniors

Assaulted Women's Helpline (Pour les services en français, veuillez appeler FEM'AIDE)

La Assaulted Women's Helpline (AWHL) offre une ligne de crise gratuite, anonyme et confidentielle, accessible 24 heures sur 24 par téléphone et par ATS, à toutes les femmes de la province de l'Ontario qui ont subi une forme quelconque de violence.

L'AWHL offre des services de counselling en cas de crise, de planification de la sécurité, de soutien émotionnel, d'information et d'aiguillage accessibles 7 jours sur 7, 365 jours par année.

- Sans frais : **1 866 863-7868**
- Site Web : www.femaide.ca

Ligne d'aide de l'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario

L'Organisme de soutien aux aidants naturels de l'Ontario (OSANO) soutient les aidants naturels en leur offrant un guichet unique pour obtenir de l'information, afin qu'ils disposent de ce dont ils ont besoin pour réussir dans leur rôle. Appelez pour obtenir des renseignements sur les services et le soutien aux aidants naturels dans votre région.

- Sans frais : **1 833 416-2273**
- Site Web : www.ontariocaregiver.ca/fr/ligne-dassistance/

Talk4Healing

Il s'agit d'une ligne d'assistance totalement confidentielle, fondée sur la culture, destinée aux femmes autochtones et assurée par des femmes autochtones, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en 14 langues partout en Ontario.

- Sans frais : **1 855 554-HEAL (4325)**
- Site Web : www.talk4healing.com

Ligne d'aide aux victimes

La Ligne d'aide aux victimes (LAV) est une ligne d'information gratuite, multilingue, à l'échelle de la province, qui offre un éventail de services aux victimes de maltraitance. La LAV fournit : des renseignements et un aiguillage vers des services de soutien dans votre communauté, ainsi qu'un accès à des renseignements sur les délinquants condamnés par la province. Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir un avis automatisé quand le statut d'un délinquant change.

- Sans frais : **1 888 579-2888**
- Site Web : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/

Signalement

Échec au crime

Échec au crime est un organisme caritatif civil et sans but lucratif qui réunit les services de police d'une collectivité, les médias et la collectivité dans la lutte contre la criminalité. Utilisez le lien ci-dessous pour trouver le programme Échec au crime le plus près de chez vous et fournir vos renseignements.

Vous resterez anonyme. Vous ne comparâtes pas devant un tribunal. Vous pourriez avoir droit à une récompense pouvant atteindre 2000 \$.

- Sans frais : **1 800 222-TIPS (8477)**
- Site Web : www.canadiancrimestoppers.org

Ligne d'action et de soutien aux familles de soins de longue durée

Ligne d'action et de soutien aux familles de soins de longue durée est un service destiné à entendre les préoccupations et les plaintes des personnes qui reçoivent des services dans les foyers de soins de longue durée et les centres d'accès aux soins communautaires. La ACTION offre un service en français et en anglais.

- Sans frais : **1 866 876-7658**
- ATS : **1 800 387-5559**
- Site Web : www.ontario.ca

Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR)

L'ORMR est une organisation sans but lucratif qui supervise les maisons de retraite pour s'assurer que la loi est respectée. Le personnel de l'ORMR traite les demandes de permis des maisons de retraite, répond aux appels concernant les préjudices subis par les résidents et inspecte les maisons de retraite pour s'assurer qu'elles respectent les normes légales.

Si vous voyez ou soupçonnez qu'un résident subit ou risque de subir un préjudice à cause de l'administration d'un traitement ou de soins de façon inappropriée ou incompétente, de mauvais traitements ou de la négligence envers un résident par quiconque ou par le personnel de la maison de retraite, d'un acte illégal, de la mauvaise utilisation ou du détournement de l'argent d'un résident, vous devez le signaler au registraire de l'Office de réglementation des maisons de retraite et fournir tout autre renseignement pertinent.

Pour faire un signalement, composez :

- Sans frais : **1 855 ASK-RHRA (1-855-275-7472)**
- Site Web : www.rhra.ca

Soutien juridique

Advocacy Centre for the Elderly

L'Advocacy Centre for the Elderly (ACE) est une clinique communautaire juridique pour les aînés à faible revenu. Il fournit des services juridiques directs aux personnes âgées à faible revenu, une éducation juridique publique et prend part à des activités de réforme du droit. Les services et activités de l'ACE sont liés à des domaines du droit qui revêtent une importance particulière pour la population des aînés.

- Téléphone : **416 598-2656 1 855 598-2656**
- Site Web : www.ancelaw.org

Aide juridique Ontario

Aide juridique Ontario fournit une assistance juridique aux personnes à faible revenu. Les services comprennent : la représentation juridique des clients admissibles qui comparaissent en cour sans avocat; des demandes d'aide juridique et des renseignements par téléphone; des ressources juridiques et l'aiguillage vers d'autres organismes d'aide sociale; ainsi qu'un programme de certification pour les cas complexes et graves.

- Met les Ontariens à faible revenu en contact avec des services d'aide juridique, une assistance et de l'information.
- Obtenez une aide juridique dans plus de 200 langues.
- Sans frais : **1 800 668-8258**
- Site Web : www.legalaid.on.ca

Service de référence du Barreau (SRB)

Le Service de référence du Barreau fournit le nom d'un avocat ou d'un parajuriste autorisé qui vous donnera une consultation gratuite d'une durée maximale de 30 minutes pour vous aider à déterminer vos droits et les options qui s'offrent à vous.

- Sans frais : **1 800 268-8326**
- Site Web : www.lsuc.on.ca

Bureau du Tuteur et curateur public (BTCP)

Le BTCP est chargé de protéger les personnes frappées d'incapacité mentale; ses autres responsabilités consistent à protéger les intérêts du public dans des œuvres de bienfaisance, à rechercher les héritiers, à investir les fonds de soins perpétuels et à s'occuper des sociétés dissoutes. En cas d'exploitation financière ou de maltraitance, le BTCP peut demander au tribunal de devenir temporairement le tuteur de la personne âgée victime de maltraitance. Le BTCP peut également aider la personne à avoir accès à d'autres services. Il ne peut intervenir que si l'on croit que la personne est frappée d'incapacité mentale et qu'elle subit ou risque de subir un préjudice. Il doit y avoir des preuves ou des raisons de croire que la personne est frappée d'incapacité mentale avant que le BTCP n'enquête.

Bureau des enquêtes :

- Sans frais : **1 800 366-0335**
- Site Web : www.ontario.ca/fr/page/bureau-du-tuteur-et-curateur-public



**Prévention de la
maltraitance envers
les aînés Ontario**

Pour plus de renseignements :

Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario

**1 416 916-6728 | www.eapon.ca
admin@eapon.ca | [@EAPreventionON](https://twitter.com/EAPreventionON)**

Financé par:

